

**Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique**

Quarante-deuxième réunion

Victoria Falls (Zimbabwe) (hybride), 28 février-1^{er} mars 2024

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique**Évaluation des progrès de l'intégration régionale en
Afrique****I. Introduction**

1. L'intégration régionale reste essentielle dans les efforts déployés par l'Afrique pour parvenir à un développement productif et durable. Des progrès ont été accomplis dans la réalisation du premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, notamment l'adoption de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et la création du marché unique africain du transport aérien, et des enseignements précieux ont été tirés. La mise en œuvre effective de l'Accord déterminera la mesure dans laquelle le continent pourra tirer parti des avantages de la libéralisation des marchés et de l'intégration commerciale au profit de l'ensemble des populations du continent africain.

2. Les progrès réalisés dans d'autres domaines essentiels au succès de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, tels que la ratification du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, et la promotion de la paix, de la bonne gouvernance et de la sécurité, ont été moins encourageants. Le nombre croissant de changements anticonstitutionnels de gouvernement met en évidence les défis permanents auxquels sont confrontés les pays africains, notamment la mauvaise gouvernance, la pauvreté persistante et les possibilités d'emploi limitées. Le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 devra s'attaquer directement à ces défis. L'aspiration 1 du deuxième plan décennal de mise en œuvre visera à ce que chaque membre de l'Union africaine atteigne au moins le statut de pays à revenu intermédiaire d'ici 2034.

3. Le deuxième plan décennal de mise en œuvre est en cours de finalisation dans un contexte économique mondial instable. La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel en Afrique devrait tomber à 3,4 % en 2023, contre 4 %

* E/ECA/COE/42/1.



en 2022¹. Depuis 2010, la dette africaine a augmenté de 183 %². En septembre 2023, 9 pays africains étaient en situation de surendettement et 12 présentaient un risque élevé de surendettement³. En 2022, la dette publique de l’Afrique atteignait 1 800 milliards de dollars⁴. La hausse des coûts d’importation et des taux d’intérêt ainsi que les risques climatiques accrus feront passer le ratio dette/PIB de l’Afrique à 63,5 % en 2023 et à 65 % en 2024⁵.

4. Le présent rapport fait le point sur les progrès de l’intégration régionale et les propositions de politiques stratégiques pour une transition vers des économies vertes prospères, justes et inclusives en Afrique, qui favorisent une industrialisation inclusive et durable. Le rapport aborde l’évolution du commerce et de l’intégration macroéconomique ; les infrastructures et l’énergie ; l’intégration sociale ; la gouvernance, la paix et la sécurité ; les migrations et la libre circulation des personnes.

II. Intégration commerciale

5. Une étape importante dans la mise en œuvre de l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine a été franchie en février 2023 lorsque la Conférence des chefs d’État et de gouvernement de l’Union africaine a adopté les protocoles relatifs à l’investissement, à la politique de concurrence et aux droits de propriété intellectuelle.

6. Après la réussite de sa phase pilote, 31 États participaient à l’Initiative commerciale guidée à la date du 30 octobre 2023⁶. Le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine a élargi le champ d’application de l’Initiative en ce qui concerne la couverture des pays et des produits, les discussions interentreprises pour une participation active du secteur privé et le dialogue avec le secteur public, ce qui a eu un effet multiplicateur et a augmenté les opportunités d’affaires pour les petites et moyennes entreprises, les femmes et les jeunes dans le commerce. Un mécanisme institutionnel national pour l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui coordonne la participation commerciale dans le cadre de l’Accord, est essentiel pour assurer l’efficacité de l’Initiative. En outre, il est essentiel de développer des solutions adaptées aux défis du financement du commerce et du transport sur le continent.

7. La mise en service du Fonds d’ajustement de la Zone de libre-échange continentale africaine a été marquée par la réunion inaugurale de son conseil d’administration, qui s’est tenue le 6 octobre 2023 à Kigali. Le Fonds est conçu pour aider les États par les moyens suivants : un fonds de base, constitué de contributions des États parties à l’Accord, de subventions et d’une assistance technique, afin d’atténuer les effets négatifs de la perte de revenus résultant de la mise en œuvre de l’Accord ; un fonds général, pour financer le développement d’infrastructures propices au commerce et un fonds de crédit,

¹ Banque africaine de développement, *Résultats et perspectives économiques trimestriels de l’Afrique* (Abidjan, novembre 2023).

² Commission économique pour l’Afrique (CEA), « Performances et perspectives économiques trimestrielles de l’Afrique, juillet-septembre 2023 », (Addis-Abeba, novembre 2023).

³ Selon la Banque mondiale, « Debt sustainability analysis » (consulté en septembre 2023), 9 pays étaient en situation de surendettement (Congo, Ghana, Malawi, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Soudan, Zambie et Zimbabwe) et 12 pays présentaient un risque élevé de surendettement (Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Kenya, Sierra Leone et Soudan du Sud).

⁴ CEA. « Performances et perspectives économiques trimestrielles de l’Afrique, juillet-septembre 2023 ».

⁵ Ibid.

⁶ CEA et Konrad-Adenauer-Stiftung, « The Guided Trade Initiative: Documenting and assessing the early experiences of trading under the AfCFTA » (à paraître).

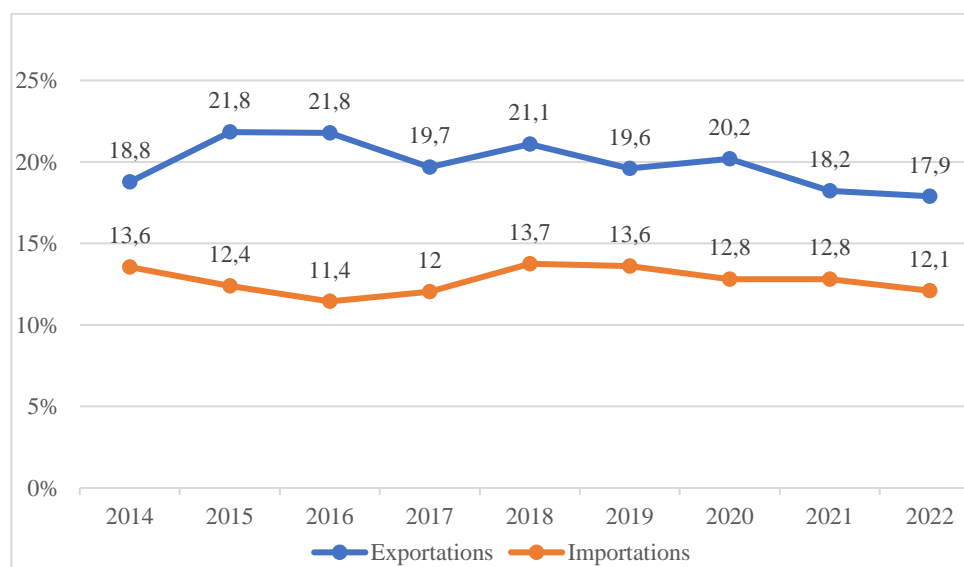
afin de mobiliser des fonds commerciaux pour aider les secteurs public et privé à exploiter les possibilités offertes par l'Accord.

8. Bien que les échanges commerciaux dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine aient officiellement débuté le 1er janvier 2021, les changements envisagés dans le commerce intra-africain ne sont pas encore apparus. La part du commerce intra-africain dans le commerce mondial a diminué, passant de 14,5 % en 2021 à 13,7 % en 2022⁷. Au cours de la même période, les exportations intra-africaines ont diminué en pourcentage des exportations totales, passant de 18,22 % à 17,89 %, et les importations intra-africaines ont diminué aussi, passant de 12,81 % à 12,09 %.

9. Dans le même temps, la part de l'Afrique dans le commerce mondial est restée inférieure à 3 %, principalement portée par le commerce de marchandises. Les importations de marchandises ont augmenté de 15,5 %, passant de 611,25 milliards de dollars en 2021 à 706 milliards de dollars en 2022, et les exportations de marchandises ont augmenté de 26,8 %, passant de 571,25 milliards de dollars en 2021 à 724,1 milliards de dollars en 2022, ce qui représente un excédent de la balance commerciale de 18,1 milliards de dollars en 2022, soit une augmentation de 145 % par rapport à 2021⁸. Ces tendances montrent que les pays africains continuent de commercer plus avec le reste du monde qu'entre eux.

Figure

Exportations et importations intra-africaines, 2014-2022 (en pourcentage du commerce mondial)



Source : CEA sur la base des données du World Integrated Trade Solution. Disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/> (consulté le 18 novembre 2022).

10. La CEA a aidé ses membres et les communautés économiques régionales à renforcer le commerce intra-africain et à assurer la mise en œuvre réussie de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment en élaborant des stratégies de mise en œuvre de l'Accord. Les stratégies ont été mises en œuvre ou sont en cours de mise en œuvre dans 9

⁷ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, « Marchandises : Commerce total et pourcentage du monde, annuel », UNCTADstat. Disponible à l'adresse suivante : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US>. TradeMerchTotal (consulté le 16 novembre 2023).

⁸ Banque africaine d'import-export, *African Trade Report 2023: Export Manufacturing and Regional Value Chains in Africa under a New World Order* (Le Caire, 2023).

pays, ont été validées ou adoptées dans 31 pays, sont en cours d'élaboration dans 4 pays et sont à l'état de projet dans 9 pays.⁹ La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ont achevé leurs stratégies, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) élabore la sienne et l'Union du Maghreb arabe mène des consultations sur la sienne aussi. En outre, la CEA a organisé des ateliers pour mieux faire connaître l'accord et impliquer les parties prenantes. Elle collabore avec la Commission de l'Union africaine à la révision du Cadre pour l'intensification du commerce intra-africain des produits et services agricoles. Elle a également mené un travail de modélisation sur l'impact environnemental de la mise en œuvre de l'Accord en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre et les possibilités de coopération en matière de tarification du carbone.

III. Intégration monétaire et financière

11. La Communauté économique africaine prévoit la création d'une union monétaire africaine, d'une banque centrale africaine et d'une monnaie unique africaine. L'Association des banques centrales africaines a adopté en 2002 le Programme de coopération monétaire africaine, qui propose des critères de convergence macroéconomique, des mesures politiques et un calendrier pour atteindre l'objectif d'une zone monétaire unique d'ici 2045.

12. Pour évaluer les progrès réalisés en matière de convergence macroéconomique, cinq critères principaux sont pris en compte dans le cadre du programme : une inflation inférieure à 7 % ; un déficit budgétaire inférieur à 5 % du PIB ; un financement de la banque centrale ne dépassant pas 5 % des recettes fiscales ; des réserves de change couvrant au moins 3 mois d'importations et une dette publique inférieure à 65 % du PIB. En outre, trois critères secondaires sont pris en compte : des recettes fiscales supérieures à 20 % du PIB ; la stabilité du taux de change à l'intérieur d'une fourchette de 10 % et des investissements publics supérieurs à 30 % des recettes fiscales. Parmi les critères principaux, c'est le critère d'inflation qui a été le moins respecté en 2022. L'inflation est restée élevée dans de nombreux pays africains en 2023 : la moyenne africaine était de 18,5 %, et dans 19 pays, l'inflation était supérieure à 10 %^{10 11}. En 2023, la dette brute des administrations publiques représentait en moyenne 65,2 % du PIB pour l'Afrique, contre 64,6 % en 2022.¹²

13. Les communautés économiques régionales travaillent sur des monnaies communes pour leur intégration monétaire, mais elles ont toutes été confrontées

⁹ Des stratégies de mise en œuvre ont été appliquées ou sont en cours d'application au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Kenya, en Namibie, au Sénégal, en Sierra Leone, au Togo et en Zambie. Elles ont été validées ou adoptées au Burkina Faso, au Burundi, au Cameroun, aux Comores, en Côte d'Ivoire, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, à Djibouti, en Eswatini, au Gabon, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Kenya, au Malawi, en Mauritanie, à Maurice, au Mozambique, en Namibie, au Niger, au Nigéria, au Rwanda, à Sao Tomé-et-Principe, au Sénégal, en Sierra Leone, au Soudan du Sud, au Tchad, au Togo, à la Tunisie, à la Zambie et au Zimbabwe. Elles sont en cours d'élaboration en Algérie, au Botswana, au Libéria et en Somalie et en sont au stade initial en Angola, au Bénin, à Cabo Verde, en Guinée équatoriale, en Éthiopie, au Lesotho, en Libye, au Maroc et aux Seychelles.

¹⁰ Fonds monétaire international, « Taux d'inflation, prix moyens à la consommation ». Disponible (en anglais) à l'adresse : www.imf.org/external/datamapper/NGDP_RPC@WEO/WEOWORLD/AFQ?year=2022 (consulté le 18 novembre 2022).

¹¹ L'inflation était supérieure à 10 % en Angola, au Burundi, aux Comores, en République démocratique du Congo, en Égypte, en Éthiopie, en Gambie, au Ghana, au Libéria, à Madagascar, au Malawi, au Nigéria, au Rwanda, à Sao Tomé-et-Principe, en Sierra Leone, au Soudan du Sud, au Soudan, en Zambie et au Zimbabwe.

¹² Fonds monétaire international, « Taux d'inflation, prix moyens à la consommation ».

à des retards dans l'adoption d'une monnaie unique. L'Union du Maghreb arabe, la Communauté des États sahélo-sahariens et la CEEAC n'ont pas de date indicative pour atteindre l'objectif ; le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe vise l'horizon 2035 ; la CAE celui de 2031 et la CEDEAO celui de 2027. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) n'a pas mis à jour ses estimations depuis celle fixant 2018 comme l'objectif pour la monnaie unique. Une monnaie unique n'est pas à l'ordre du jour de l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

14. Le Système de paiement et de règlement panafricain a été lancé en janvier 2022. En novembre 2023, il sera composé des banques centrales de 12 pays, de 51 banques commerciales et de cinq commutateurs¹³. Cinq groupes financiers multinationaux africains ont signé des mémorandums d'accord avec le Système en juin 2023 dont le but était d'améliorer les opérations commerciales en assurant le règlement transfrontalier des transactions commerciales en utilisant les canaux numériques existants¹⁴. En outre, le Système a signé un mémorandum d'accord avec l'Association africaine des bourses de valeurs en avril 2023 afin de promouvoir les échanges transfrontaliers de valeurs mobilières en Afrique.

15. En 2022, le secrétariat de la SADC, avec le soutien de la Banque africaine de développement, a lancé un routeur d'ordres intelligent pour connecter 14 bourses nationales afin d'approfondir l'intégration financière.

16. Afin de garantir la pérennité des bonnes performances macroéconomiques et de relever les défis géopolitiques, la CEA collabore avec l'Agence française de développement pour aider les pays africains à réaliser des analyses de viabilité de la dette spécifiques à chaque pays afin d'évaluer leur capacité à accéder à de nouveaux prêts. En outre, la CEA est en train de réaliser une étude de faisabilité sur les possibilités de conversion de dettes en mesures en faveur de la nature.

17. La CEA aide ses membres à renforcer leur capacité à concevoir, financer, suivre et évaluer les plans de développement nationaux. Plus précisément, la CEA tire parti de la technologie numérique pour aider les pays à utiliser la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports afin d'aligner les plans nationaux de développement sur les objectifs de développement durable, l'Agenda 2063 et le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés. Le successeur du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, qui sera adopté à Kigali en 2024, pourrait également être intégré dans la boîte à outils.

18. La CEA, par l'intermédiaire de l'Institut africain de développement économique et de planification, met au point un cours destiné à former des fonctionnaires de haut niveau à la compréhension des processus de notation du crédit souverain. Ces diverses initiatives permettent aux pays africains de naviguer dans des paysages économiques difficiles, de renforcer leur résilience et de parvenir à une croissance durable.

IV. Évolution des secteurs des infrastructures et de l'énergie

19. Le déblocage des échanges avec l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine nécessitera un investissement massif dans

¹³ Les pays concernés sont Djibouti, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Libéria, le Malawi, le Nigéria, le Rwanda la Sierra Leone, la Zambie et le Zimbabwe. Pour plus d'informations sur le réseau, voir la page web du Système de paiement et de règlement panafricain : <https://papss.com/fr/reseau/>.

¹⁴ Access Bank Group, Ecobank Group, KCB Group, Standard Bank Group et UBA Group.

les infrastructures. Guidé par le Programme de développement des infrastructures en Afrique, le continent entend renforcer l'intégration continentale en développant les réseaux d'infrastructures régionaux et, par conséquent, en favorisant le commerce et le développement. Les 69 projets relatifs aux transports, à l'énergie, aux eaux transfrontières et aux technologies de l'information et des communications (TIC) du deuxième plan d'action prioritaire du Programme devraient coûter 160,7 milliards de dollars entre 2021 et 2030, et l'investissement total prévu pour le Programme est de 360 milliards de dollars à l'horizon 2040¹⁵. Sur les 409 projets lancés dans le cadre du Programme en 2012, seuls 132 étaient en cours d'exécution ou opérationnels en 2022 ; 46 étaient en phase de pré-faisabilité ou d'étude de faisabilité et 25 étaient au stade de la définition du projet¹⁶. Seuls 6 des 33 projets énergétiques, 35 des 161 projets de transport et 1 des 10 projets hydrauliques étaient en cours d'exécution¹⁷.

20. La CEA estime que le commerce intra-africain des services de transport pourrait augmenter de 50 %, l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine devant accroître de manière significative les flux de trafic routier, ferroviaire, maritime et aérien¹⁸.

A. Infrastructures routières

21. Même si elle ne contribue que pour 2 ou 3 % des émissions mondiales, l'Afrique est plus vulnérable aux changements climatiques que d'autres régions¹⁹. La résilience des infrastructures est donc cruciale en Afrique, en raison de l'impact croissant des changements climatiques sur le continent.

22. En 2023, 16 066 km de routes avaient été construits, soit 52 % des 30 700 km prévus d'ici 2040 dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique²⁰. Au Niger, 1 890 km de la route transsaharienne de 9 400 km ont été construits²¹. Lors du Forum sur l'investissement en Afrique en mars 2022, la Commission de la CEDEAO a présenté aux financeurs publics et aux investisseurs privés l'autoroute du corridor Lagos-Abidjan, qui nécessite un investissement d'environ 15 milliards de dollars et a un taux de rendement économique moyen d'environ 15 %, ce qui présente d'énormes opportunités d'investissement pour le secteur privé²².

23. En outre, 120 postes frontières uniques ont été planifiés ou mis en service, comme ceux de Moyale, entre l'Éthiopie et le Kenya, que l'IGAD a inauguré en septembre 2023, et de Kazungula, entre le Botswana et la Zambie, qui est opérationnel depuis mai 2021 et qui soutient le commerce et le transport le long du corridor nord-sud. La CEDEAO et la CEEAC ont transféré le poste frontière unique d'Ekok-Mfum aux autorités camerounaises et nigérianes en

¹⁵ Agence de développement de l'Union africaine, *Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) : Premier rapport décennal de mise en œuvre* (Johannesburg, 2023).

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ CEA, « Impact of the AfCFTA on the demand for transport infrastructure and services », document présenté à la Conférence sur le transport et la logistique de la Zone de libre-échange continentale africaine, Togo, juin 2023.

¹⁹ Programme des Nations Unies pour l'environnement, « Agir face aux changements climatiques ». Disponible à l'adresse : www.unep.org/regions/africa/regional-initiatives/responding-climate-change.

²⁰ Agence de développement de l'Union africaine, *Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)*.

²¹ MJ Woof, « Progress for Trans-Sahara route », World Highways, 8 mars 2023.

²² Union africaine, « Rapport sur l'intégration africaine : l'état de l'intégration régionale et continentale en Afrique », document présenté lors de la cinquième réunion de coordination semestrielle entre l'Union africaine, les communautés économiques régionales et le mécanisme régional, Nairobi, juillet 2023.

2022. Les postes frontières uniques sont essentiels pour renforcer l'interconnexion des marchés régionaux et faciliter le commerce.

24. Une étude de la CEA a montré que la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine entraînerait une augmentation générale de la demande de fret intra-africain d'environ 28 % par rapport à un scénario sans l'Accord²³.

B. Transport ferroviaire

25. Le développement des infrastructures ferroviaires a peu progressé dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique : seuls 4 077 km de voies ferrées ont été construits sur les 30 200 km prévus pour 2040, soit 14 %²⁴. Les chemins de fer à écartement standard Djibouti-Addis-Abeba et Nairobi-Mombasa ont réduit la durée des trajets entre ces destinations, contribuant ainsi à la réduction des coûts et à la facilitation des échanges. Le chemin de fer à écartement standard Dar es Salaam-Dodoma est construit en plusieurs phases et devrait atteindre la frontière avec le Rwanda une fois achevé, ce qui devrait permettre d'améliorer le transport de marchandises. Sa première phase, qui couvre 203 km, a été achevée en 2019, et la deuxième phase, de 422 km, devrait être achevée d'ici la fin de 2023²⁵.

26. Une étude exploratoire pour un réseau de chemin de fer africain intégré à grande vitesse, qui comprend une proposition de deux phases de 10 ans pour la mise en œuvre du projet, a été adoptée par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales et l'énergie en 2021. Cependant, la mise en œuvre des plans directeurs 2033 ou 2043 pour le réseau n'a guère progressé, en raison d'un manque de financement²⁶. La CEA continue de plaider en faveur de l'adoption par les pays africains du Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, dans le but de renforcer le réseau de chemin de fer continental et de transformer les régions mal desservies.

C. Transport aérien

27. Le Marché unique du transport aérien africain compte parmi les plus importants instruments de soutien à la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Actuellement, 36 membres de l'Union africaine, représentant 89 % du marché du transport aérien intra-africain, ont adhéré au Marché²⁷. Le Marché devrait permettre d'augmenter de 27 % la fréquence des vols sur les routes aériennes existantes et de réaliser des économies d'échelle d'environ 500 millions de dollars sur les tarifs passagers, la libre concurrence, l'ouverture de nouvelles routes commerciales, la protection de l'environnement et le développement du

²³ CEA, « Implications of the African Continental Free Trade Area for demand for transport infrastructure and services : summary report », présenté au cinquième Forum des entreprises africaines, Addis-Abeba, 7 février 2022.

²⁴ Agence de développement de l'Union africaine, Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA).

²⁵ Ibid.

²⁶ Union africaine, « Rapport sur l'intégration africaine : l'état de l'intégration régionale et continentale en Afrique ».

²⁷ Union africaine, Rapport sur l'intégration africaine 2023 : L'état de l'intégration régionale et continentale en Afrique, rapport présenté à la cinquième réunion de coordination semestrielle entre l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, Nairobi, 16 juillet 2023.

secteur privé dans le domaine de l'aviation civile²⁸. Après l'impact négatif de la pandémie de COVID-19 sur l'industrie de l'aviation, les compagnies aériennes africaines se sont progressivement redressées, le fret aérien atteignant 31,4 % des niveaux de 2019 et les voyages aériens 93 % des niveaux de 2019 en 2023, avec des implications importantes pour le renforcement de l'intégration régionale, du tourisme et des opportunités d'emploi sur le continent²⁹.

D. Technologies de l'information et des communications

28. Le Programme de développement des infrastructures en Afrique a réussi dans le secteur des TIC : la plupart des projets TIC du premier plan d'action prioritaire du programme sont en cours de mise en œuvre, et 17 pays ont réalisé la desserte numérique par les câbles de fibres optiques³⁰. En 2023, la capacité des TIC avait atteint environ 9 téraoctets, alors que l'objectif était de 6 téraoctets. Toutefois, malgré les progrès de l'accès à Internet en Afrique, seuls 37,1 % de la population africaine utilisaient l'Internet en 2022, contre une moyenne mondiale de 67,4 %³¹. L'Afrique n'a pas obtenu de bons résultats dans la réduction des disparités entre les sexes dans le domaine du numérique : en 2023, 32 % de la population féminine utilisaient l'Internet contre 42 % de la population masculine, alors que la moyenne mondiale est de 65 % pour les femmes et de 70 % pour les hommes³².

29. La CEA a organisé plusieurs éditions du Connected African Girls Coding Camp, qui ont permis à plus de 40 000 filles et jeunes femmes africaines d'acquérir des compétences dans des domaines essentiels au développement de l'Afrique. La Commission se joint à l'initiative Giga et à Smart Africa pour connecter toutes les écoles africaines à l'Internet en s'appuyant sur des modèles de financement innovants et en soutenant les efforts déployés par les gouvernements pour améliorer la connectivité.

30. Elle a organisé en mai 2023 un dialogue entre les parties prenantes sur l'identité numérique et les technologies de rupture en Afrique, en marge de la réunion annuelle d'Identity for All Africa, à Nairobi, en vue d'établir une feuille de route pour aider les gouvernements africains à mettre en œuvre des lignes directrices relatives aux systèmes d'identité numérique et alignées sur la stratégie de transformation numérique pour le continent de l'Union africaine.

31. En outre, la CEA a soutenu l'élaboration de politiques et de stratégies numériques régionales dans le domaine de la gouvernance numérique ; la protection des données et la cybersécurité ; les technologies émergentes et le commerce numérique. Parmi les exemples notables à cet égard figurent les travaux en cours sur un cadre de marché numérique unique et une stratégie africaine unique pour l'intelligence artificielle, menés en collaboration avec l'Union africaine.

32. Grâce à l'initiative régionale d'intégration de la réglementation du commerce numérique en Afrique, lancée par la CEA en 2020, les membres de

²⁸ CEA, « Les ambassadeurs africains appellent à une mise en œuvre accélérée de la Zone de libre-échange continentale africaine et du Marché unique du transport aérien africain », 25 mai 2023.

²⁹ Association du transport aérien international, « IATA's « Focus Africa » to strengthen aviation's contribution to African development », communiqué de presse n° 11, 3 avril 2023.

³⁰ Agence de développement de l'Union africaine, *Programme de développement des infrastructures en Afrique* (PIDA).

³¹ Union internationale des télécommunications. «The gender digital divide» (Disparités entre les sexes dans le domaine du numérique), base de données Facts and Figures 2023.

Disponible à l'adresse www.itu.int/itu-d/reports/statistics/2023/10/10/ff23-the-gender-digital-divide (consulté le 15 décembre 2023).

³² Union internationale des télécommunications, « Facts and figures 2023 : the gender digital divide ».

la CEA ont continué à bénéficier d'un soutien pour renforcer leur réglementation en matière de TIC. Dans le cadre de la deuxième édition d'un indice régional d'intégration réglementaire du commerce numérique, la CEA a recueilli, compilé et analysé des données sur l'environnement réglementaire numérique dans 28 pays africains en deux phases successives^{33,34}. Les résultats indiquent que plusieurs facteurs entravent l'intégration réglementaire du commerce numérique, notamment la lourdeur de la réglementation de l'environnement du commerce numérique et l'absence d'un vaste programme d'action dans plusieurs domaines intéressant le commerce numérique, tels que les ventes en ligne, les mesures non tarifaires et les flux de données transfrontières³⁵. Certaines de ces questions seront abordées par le protocole de la Zone de libre-échange continentale africaine relatif au commerce numérique, qui vise à stimuler le commerce numérique intra-africain en éliminant les obstacles grâce à des règles et des normes harmonisées et à la promotion des cadres et des systèmes interopérables nécessaires pour faciliter ce commerce.

E. Énergie

33. Sur les 16 500 km de lignes de transmission prévues dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique d'ici 2040, 3 506 km avaient été construits en 2023, ce qui représente un taux de réalisation de 21 %, pour fournir 232 GW d'électricité³⁶. En 2023, 7 GW de capacité hydroélectrique avaient été installés, ce qui représente un taux de réalisation de 13 % par rapport à l'objectif de 54 GW d'ici 2040³⁷. Dans le cadre de la première phase du Programme, 30 millions de personnes ont obtenu l'accès à l'électricité, ce qui a porté l'accès global à l'électricité à environ 44 %³⁸. La proportion de la population mondiale sans accès à l'électricité résidant en Afrique est passée de 74 % avant la pandémie de COVID-19 à 77 % en 2020³⁹. Les pays africains peuvent fournir une énergie fiable et bon marché à leurs populations en utilisant des sources renouvelables, y compris la production d'hydrogène vert.

34. La CEA a contribué à la création de l'École africaine de régulation, qui vise à améliorer la qualité de la réglementation et de la politique énergétiques africaines et qui se veut un centre d'excellence pour l'acquisition de compétences pratiques en matière de réglementation et de politique énergétiques, en vue de produire une énergie durable, fiable et abordable en Afrique.

35. En 2023, le Conseil des ministres de la SADC a approuvé la création de la Facilité de financement de l'infrastructure de transmission régionale afin de mobiliser des fonds pour des projets de transmission régionale visant à améliorer l'accès à l'énergie dans la région. En outre, la CEA et la Banque africaine d'import-export élaborent un projet visant à améliorer l'accès à l'électricité sur le continent en renforçant les pools énergétiques régionaux et

³³ Ce cadre a été élaboré par la CEA, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

³⁴ Phase 1 : Cameroun, Gabon, Ghana, Kenya, Malawi, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Zambie et Zimbabwe. Phase 2 : Botswana, Burundi, Congo, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

³⁵ Nations Unies, *Digital Trade Regulatory Review for Asia-Pacific, Africa and Latin America and the Caribbean* (2023).

³⁶ Agence de développement de l'Union africaine, *Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)*.

³⁷ Ibid.

³⁸ Ibid.

³⁹ Faire progresser les technologies énergétiques et numériques pour une industrialisation verte, prospère et inclusive (E/ECA/CPRTIIT/3/6).

en alignant le commerce régional de l'électricité sur l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine afin d'élargir les marchés de l'énergie.

F. Financement des infrastructures

36. Les besoins de financement sous-régionaux des projets du deuxième plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique (pour la période 2021-2030) sont les suivants : Afrique du Nord, 16,5 milliards de dollars ; Afrique centrale, 8,5 milliards de dollars ; Afrique de l'Ouest, 40,5 milliards de dollars ; Afrique de l'Est, 37,8 milliards de dollars et l'Afrique australe, 13,8 milliards de dollars⁴⁰. Les projets du premier plan d'action prioritaire ont été financés par des investissements provenant de diverses sources, notamment des membres de l'Union africaine et du Consortium pour les infrastructures en Afrique, ainsi que du secteur privé, et, à la fin de l'année 2020, l'objectif de financement initial avait été dépassé de 20 %⁴¹.

37. L'Afrique reste cependant confrontée à un déficit annuel massif de financement des infrastructures, estimé à entre 130 et 170 milliards de dollars⁴². Afin d'accroître et d'accélérer le financement des projets d'infrastructures vertes en Afrique, l'Union africaine, la Banque africaine de développement, Africa50 et d'autres organismes ont lancé l'Alliance pour les infrastructures vertes en Afrique en marge de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue en novembre 2022 à Sharm el-Sheikh, en Égypte. Les engagements pris par les partenaires africains et mondiaux en marge de la session suivante, qui se tiendra en 2023 à Dubaï (Émirats arabes unis), s'élèvent à plus de 175 millions de dollars⁴³. Parmi les autres instruments de financement innovants, citons le financement mixte, les obligations vertes, sociales et liées au développement durable, et les conversions de dettes en mesures en faveur de la nature.

38. La CEA a soutenu une initiative de coalition de la dette durable qui vise à accroître le financement du développement durable au moyen de la gestion de la dette et en proposant des alternatives à la dette. En outre, la CEA, en collaboration avec l'Institut universitaire des Nations Unies pour les ressources naturelles en Afrique, a créé Justis, un marché en ligne pour les produits et services liés à l'énergie verte, destiné aux entreprises, aux chercheurs, aux responsables politiques et aux investisseurs, afin de promouvoir une transition énergétique inclusive et équitable.

V. Intégration sociale

39. L'intégration régionale est essentielle pour améliorer la santé et l'éducation sur le continent. En mettant en commun les ressources, en partageant les connaissances et en coordonnant les politiques, l'intégration favorise les économies d'échelle, facilite l'amélioration des infrastructures et permet de réagir conjointement aux crises sanitaires. L'approche collaborative

⁴⁰ Agence de développement de l'Union africaine, *Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)*.

⁴¹ Ibid.

⁴² Astrid R. N. Haas et autres, *From Millions to Billions : Financing the Development of African Cities* (Abidjan, Banque africaine de développement, 2023).

⁴³ Banque africaine de développement, « COP 28 : des partenaires mondiaux et africains s'engagent à hauteur de 175 millions de dollars en faveur de l'Alliance pour l'infrastructure verte en Afrique (AGIA) », 2 décembre 2023.

améliore l'accès à des soins de santé et à une éducation de qualité, renforce la résilience, promeut l'innovation et contribue à garantir la mise en œuvre équitable de solutions efficaces pour les populations d'Afrique.

40. L'Union africaine a élaboré une stratégie continentale pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels afin de favoriser l'emploi des jeunes, qui comprend un appel à la coopération intra-africaine et régionale dans le domaine de l'éducation et de la formation⁴⁴. Les pays d'Afrique de l'Est ont adopté un cadre régional pour les qualifications dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels, renforçant ainsi la coopération internationale grâce à un projet mené par la Banque mondiale⁴⁵.

41. Dans le secteur de la santé, la troisième phase d'une initiative pharmaceutique ancrée dans la Zone de libre-échange continentale africaine a été lancée en juillet 2023, dans le but d'établir un accord contraignant pour la mise en œuvre d'un mécanisme d'achat groupé centralisé, d'élaborer des documents d'orientation et d'acheter collectivement jusqu'à quatre médicaments essentiels en 2024. Une conférence ministérielle sera organisée début 2024 pour signer l'accord et faciliter l'achat des médicaments en tant que preuve de concept pour faciliter l'accès à des médicaments sûrs, de bonne qualité et abordables pour les populations en Afrique.

VI. Gouvernance, paix et sécurité et lien avec l'intégration régionale

42. La bonne gouvernance, la paix et la sécurité sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement et des aspirations du continent, y compris la promotion d'une intégration régionale plus profonde. Bien que des progrès aient été accomplis dans certaines régions, d'autres, comme le Sahel, sont confrontées à une instabilité croissante, illustrée par la multiplication des changements anticonstitutionnels de gouvernement.

43. En Afrique de l'Ouest, les insurrections et les conflits armés continuent d'être combattus, et la Force multinationale mixte, composée du Bénin, du Cameroun, du Tchad, du Niger et du Nigéria, lutte contre Boko Haram depuis 2015. La force multinationale est efficace, comme en témoigne la baisse du nombre d'attaques terroristes et de décès dans la région, qui est passé de 8 119 en 2015 à 1 894 en 2021⁴⁶. Elle manque toutefois de ressources, ce qui pourrait nuire à son efficacité.

44. La République centrafricaine et la République démocratique du Congo sont aux prises avec des groupes armés qui représentent un défi pour la paix et la sécurité en Afrique centrale. Le retrait accéléré imminent de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo risque d'aggraver une situation déjà critique et de mettre en danger la vie de la population civile⁴⁷. La mission sera remplacée par des forces régionales d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe d'ici la fin de l'année 2023.

45. En Afrique de l'Est, le paysage sécuritaire est contrasté. En Éthiopie, l'accord pour une paix durable par une cessation permanente des hostilités, signé à Pretoria en novembre 2022, offre un espoir prudent au moment où le

⁴⁴ Union africaine, « Stratégie continentale pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) en vue de favoriser l'emploi des jeunes » (Addis-Abeba, s.d.).

⁴⁵ CAE, « East African countries adopt regional TVET qualifications framework », 27 mai 2022.

⁴⁶ Mariana Llorens Zabala, « Assessing the effectiveness of the Multinational Joint Task Force », African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, 24 février 2023.

⁴⁷ Pour plus d'informations, voir Africa Defense Forum « Accelerated MONUSCO withdrawal could endanger Congolese », 10 octobre 2023.

gouvernement met en œuvre la paix avec le Front de libération du peuple du Tigré. En Somalie, le gouvernement lutte contre l'insurrection avec le soutien de l'Union africaine et des États-Unis d'Amérique. Le Soudan du Sud bénéficie d'une aide à la prévention des conflits dans le cadre d'une stratégie de l'IGAD pour la période 2021-2025. En revanche, la guerre civile au Soudan, qui a débuté en avril 2023, a déplacé 4,85 millions de personnes, dont 1,17 million ont franchi les frontières vers la République centrafricaine, le Tchad, l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan du Sud⁴⁸. L'IGAD cherche à résoudre la crise et à sauvegarder la paix dans la sous-région.

46. En Afrique australe, la mission de la SADC au Mozambique, en collaboration avec le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie, protège les civils de Cabo Delgado contre un groupe de militants islamistes. Le mandat de la mission a été élargi et la mission est devenue une force multidimensionnelle, assumant de plus grandes responsabilités en matière de maintien de la paix avec davantage de troupes⁴⁹.

47. Malgré le nombre de coups d'État survenus dans un passé récent et l'instabilité persistante dans certaines parties du continent, les pays africains ont réalisé certains progrès dans le respect des processus démocratiques. Des élections locales et nationales ont été organisées avec succès dans plusieurs pays en 2023, notamment au Libéria, à Madagascar et en Sierra Leone, et plusieurs autres élections sont prévues pour 2024⁵⁰.

VII. Migrations et libre circulation des personnes

48. Depuis son adoption par la Conférence de l'Union africaine en 2018, le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement a reçu 32 signatures et a été ratifié par le Mali, le Niger, le Rwanda et Sao Tomé-et-Principe. Il nécessite 15 ratifications pour entrer en vigueur.

49. La Commission de l'Union africaine et la CEA ont entrepris une étude pour évaluer les avantages de la libre circulation des personnes et pour démêler les facteurs qui expliquent la lenteur de la ratification du protocole⁵¹. Les avantages de la libre circulation des personnes pour le commerce et la main-d'œuvre ont été démontrés en Afrique de l'Est, où les échanges au sein de la CAE sont passés de 3,36 milliards de dollars en 2020 à 4,36 milliards de dollars en 2021, et où le nombre de travailleurs migrants est passé de 1,4 million en 2010 à 2,7 millions en 2019⁵². L'étude a mis en évidence des préoccupations et des facteurs importants affectant la ratification du protocole, et des mesures de mise en œuvre ont été recommandées. La CEA aide la Commission de l'Union africaine à accélérer la signature et la ratification du Protocole, ainsi que l'adhésion à celui-ci, notamment par le biais d'un projet sur les migrations internationales en Afrique, financé par l'Italie. Le projet a été lancé en juin

⁴⁸ Nations Unies, « Situation au Soudan et activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan » (S/2023/861).

⁴⁹ Pour plus d'informations sur le conflit au Mozambique, voir *Rule of Law in Armed Conflicts*, « Non-international armed conflicts in Mozambique ».

⁵⁰ Pour un calendrier des élections, voir la page web de l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique : www.eisa.org/election-calendar/.

⁵¹ Union africaine et CEA, « La libre circulation des personnes au service du commerce : accélérer la ratification du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, en appui à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine » (Addis-Abeba, octobre 2023).

⁵² Abebe, T., et G. Mukundi-Wachira (eds.), *The State of Migration in East and Horn of Africa Report 2022* (Genève, Organisation internationale pour les migrations, 2023).

2023 et est mis en œuvre en collaboration avec la Commission de l'Union africaine.

50. La CEA a participé au huitième Forum panafricain sur les migrations, organisé par la Commission de l'Union africaine et des organisations partenaires, qui s'est tenu à Gaborone du 31 octobre au 2 novembre 2023, au cours duquel la CEA a diffusé les résultats de l'étude. Il a été souligné lors du Forum que l'exploitation et la mise à profit des avantages de la libre circulation, de la migration et du commerce en Afrique permettaient de débloquer et d'optimiser les résultats positifs de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

51. Des progrès ont été réalisés en matière de droit d'entrée sur le continent. La proportion de voyages intra-africains pour lesquels les citoyens africains n'ont pas besoin de visa est passée de 27 % en 2022 à 28 % en 2023, et la proportion de voyages pour lesquels les citoyens africains peuvent obtenir un visa à l'arrivée a baissé de 27 % à 26 % au cours de la même période⁵³. Pour les citoyens africains qui ont besoin d'un visa avant de voyager, une réduction marginale a été enregistrée, la proportion étant passée de 47 % en 2022 à 46 % en 2023⁵⁴. Seuls quatre pays africains - le Bénin, la Gambie, le Rwanda et les Seychelles - permettent à tous les citoyens africains de voyager sans visa⁵⁵. L'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest représentaient 80 % des 20 premiers pays africains en matière d'ouverture des visas⁵⁶.

52. La CEDEAO se prépare à lancer son système de visa unique en menant une étude sur les processus d'introduction d'un régime de visa harmonisé pour la libre circulation des citoyens non membres de la CEDEAO au sein de la CEDEAO. En 2022, l'IGAD a mis en place un fonds régional pour les migrations afin de créer des opportunités économiques et d'améliorer les conditions de vie des migrants, des réfugiés et des communautés d'accueil.

VIII. Conclusion et recommandations

53. Le programme d'intégration régionale progresse lentement en Afrique. L'intégration commerciale continue de dépendre de la dynamique de l'adoption de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Les protocoles sur l'investissement, la politique de concurrence et les droits de propriété intellectuelle sont essentiels pour exploiter les forces du secteur privé africain afin d'améliorer la mise en œuvre de l'Accord et, plus généralement, le commerce intra-africain. L'initiative pharmaceutique ancrée dans l'Accord est bien placée pour renforcer la participation du secteur privé au développement de l'Afrique, en particulier en ce qui concerne la production locale de médicaments. À cette fin, les pays pilotes de l'initiative sont encouragés à accélérer les efforts visant à mettre en œuvre le cadre pour les achats groupés centralisés.

54. Malgré les progrès réalisés en matière d'intégration monétaire et financière, les membres de la CEA n'ont pas satisfait aux critères de convergence macroéconomique. En 2024, la CEA devrait concentrer son soutien sur les prévisions et l'analyse des politiques pour l'Éthiopie, le Lesotho et Maurice. Les États et les communautés économiques régionales sont encouragés à respecter les critères de convergence macroéconomique qui sont des conditions préalables à la création d'une banque centrale africaine.

⁵³ Union africaine et Banque africaine de développement, *Rapport 2023 sur l'ouverture des régimes de visa en Afrique* (Banque africaine de développement, 2022).

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Ibid.

55. Le développement des infrastructures dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique a donné des résultats mitigés. Si les routes et les TIC ont progressé, les transports ferroviaires et les infrastructures énergétiques ont peu évolué. Le financement des infrastructures reste un défi. La CEA continuera à travailler avec la Banque africaine de développement, la Global Energy Interconnection Development and Cooperation Organization et d'autres partenaires stratégiques pour promouvoir des modes de financement innovants, y compris l'exploitation des partenariats public-privé et des outils de gestion, ainsi que le renforcement de la capacité des pays à élaborer des projets d'infrastructure bancables. Les États devraient continuer à prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que l'environnement réglementaire soit propice à la mobilisation d'un financement durable des infrastructures par le secteur privé.

56. La CEA reste déterminée à soutenir la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et ses membres dans la ratification rapide du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement. Elle est en train d'achever un rapport d'étape sur la stimulation du commerce intra-africain et la onzième édition de *l'État de l'intégration régionale en Afrique*, dont le thème, « Réaliser l'union douanière continentale et le marché commun », présente des pistes pour le parcours d'intégration régionale de l'Afrique et s'aligne sur la vision de la création d'une communauté économique africaine.

57. La CEA et les communautés économiques régionales continueront d'aider les membres de la CEA à mettre en œuvre efficacement les stratégies nationales et régionales de la Zone de libre-échange continentale africaine visant à favoriser l'industrialisation et la transformation économique, à renforcer les chaînes de valeur régionales et à garantir des pratiques durables.
